



**DISCOURS LORS DES CONFERENCES DES PARTIES UNESCO-AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE
PARIS 29 - 30 OCTOBRE 2015**

- **Messieurs et Mesdames les Ministres**
- **Madame la Directrice Générale de l'UNESCO**
- **Monsieur le Président du Comité International Olympique**
- **Messieurs les Présidents de l'ORAD**
- **Honorables invités**

Je me réjouis de cette opportunité qui permettra à tout un chacun à partager les réalisations dans le domaine de la lutte contre le dopage, échanger les expériences et pourquoi pas capitaliser les bonnes pratiques.

Le programme mondial contre le dopage dans le sport vise à protéger le droit fondamental des sportifs, de participer à des activités sportives exemptes de dopage ; promouvoir la santé et garantir aussi aux sportifs du monde entier l'équité et l'égalité dans le sport.

Véhiculant ces valeurs, le sport contribue largement à l'épanouissement de la personnalité humaine et à l'éducation de l'homme.

Madagascar s'associe pleinement à cette orientation stratégique. En effet, la loi 97-014 fixant l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives stipule que: « La pratique des activités physiques et sportives doit être préservée de toute violence, de tout dopage, de toute manœuvre frauduleuse ou avilissant la personne humaine d'un monopole social, politique et de tout autre déviation tendant à la mise en cause de l'éthique sportive. »

L'adoption de ce principe a conduit Madagascar à ratifier la convention de l'UNESCO sur la lutte contre le dopage dans le sport. Ceci en respectant le principe de l'interaction nécessaire entre mouvement sportif et l'Etat dans le cadre du développement du sport.

Les activités antidopage, à Madagascar, sont pour le moment des activités de sensibilisation, d'information qui s'insèrent dans les différents cursus de formations des futurs enseignants et entraîneurs ou dans des stages fédéraux ou organisés par la Solidarité Olympique sans qu'il y ait un programme national bien défini.

L'obligation du gouvernement consiste, ainsi, à respecter les exigences de la Convention de l'UNESCO qui l'emportera en cas de conflit. Elle définit les termes retrouvés dans le CODE, afin de coordonner la mise en œuvre de la lutte contre le dopage au niveau national et international.

L'AMA a commencé ses activités à Madagascar grâce à son Comité Education par une composante « Projet des écoles » où des experts nationaux en éducation ont suivi un séminaire itinérant en 2007 à Antananarivo.

En octobre de la même année, à Victoria, Seychelles, des représentants du Gouvernement et du Comité national olympique (CNO) des Comores, de Djibouti, de l'île Maurice, de Madagascar et des Seychelles ont décidé de créer une ORAD dans la région. Tous les pays avaient fait part de leur intérêt à faire partie de l'ORAD Océan Indien. Le Conseil de ORAD Océan Indien s'est réuni pour la première fois en mai 2008 à Flic en Flac, Maurice, afin de discuter en détail du développement de l'ORAD. Le Conseil a défini ses termes de référence et a discuté de ses plans stratégiques et opérationnels afin d'établir des programmes antidopage dans la région.

Des projets régionaux financés par l'UNESCO ont été initiés et gérés par le bureau de l'ORAD. Madagascar y était partie prenante et a bénéficié de ces projets.

Ainsi, deux (2) Agents de Contrôle de Dopage, Un responsable Autorisation d'Utilisation à fin Thérapeutique, trois (3) responsables en Gestion de Résultat et deux (2) personnels chargés de l'Education ont été formés et ils sont opérationnels et en activité permanente dans leur domaine respectif.

En ce qui concerne le Contrôle hors et en compétitions effectué sur Madagascar avec l'aide de nos Agents de Contrôle de Dopage, 55 contrôles en compétition et 20 hors compétition ont été effectués.

Voilà, en quelques mots, Mesdames et Messieurs, les réalisations faites à Madagascar dans le cadre de la lutte contre le dopage.

Je vous remercie de votre aimable attention.